

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_004****MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX RELATIFS AUX ACTIVITES**
PERISCOLAIRES 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 29 janvier 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS à Michèle GRELLIER, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 14 décembre dernier, le Conseil municipal a adopté les tarifs municipaux pour l'année 2024. Or, il apparaît que certains tarifs périscolaires extérieurs 2024 doivent être modifiés dans leur règle d'arrondi afin de pouvoir être intégrés dans le logiciel de facturation .

Ainsi, les tarifs municipaux 2024 suivants :

Activités	Unité	Tarif minimum	Tarif maximum (Catovien)	Tarif Extérieur (plafond)
Accueil maternel du soir	Présence sur le créneau	0,77 €	3,87 €	4,85 €
Etude surveillée	Présence sur le créneau	0,77 €	3,87 €	4,85 €
Accueil de loisirs 1/2 journée	Présence sur le créneau et repas	3,71 €	18,56 €	23,21 €

Sont remplacés par :

Activités	Unité	Tarif minimum	Tarif maximum (Catovien)	Tarif Extérieur (plafond)
Accueil maternel du soir	Présence sur le créneau	0,77 €	3,87 €	4,84 €
Etude surveillée	Présence sur le créneau	0,77 €	3,87 €	4,84 €
Accueil de loisirs 1/2 journée	Présence sur le créneau et repas	3,71 €	18,56 €	23,20 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de modifier les tarifs périscolaires listés ci-dessus et de maintenir les autres tarifs annexés.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023_143 du 14 décembre 2023 portant approbation des tarifs municipaux 2024,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

Considérant la nécessité de modifier des erreurs matérielles contenues dans la délibération 2023_143 quant à la fixation de certains tarifs périscolaires 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier les tarifs des activités périscolaires, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération, à compter de son entrée en vigueur comme suit:

Activités	Unité	Tarif minimum	Tarif maximum (Catovien)	Tarif Extérieur (plafond)
Accueil maternel du soir	Présence sur le créneau	0,77 €	3,87 €	4,84 €
Etude surveillée	Présence sur le	0,77 €	3,87 €	4,84 €

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20240206-DEL_2024_004-DE

	créneau			
Accueil de loisirs 1/2 journée	Présence sur le créneau et repas	3,71 €	18,56 €	23,20 €

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 08/02/2024